



# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Jérémie CAYZAC, Monsieur Thibault LEROUX, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Bruno RODRIGUES, Madame Marina HARPON, Madame Nathalie VAUTIER et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

**Étaient absents, ayant donné pouvoir :**

Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Hervé FLORCZAK
Laurence JOUSSEAUME	<i>Pouvoir à</i>	Françoise CORDIER
Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Marina HARPON
Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Bruno RODRIGUES

**Était absent : -**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bruno RODRIGUES

**Date de convocation :** 14 mars 2025 \_ envoi des documents budgétaires  
21 mars 2025 \_ envoi complet du dossier

**OBJET : Adhésion au syndicat Val d'Oise Numérique (VONum) et à sa centrale d'achat**

**DÉLIBÉRATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2025**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-2 à L. 2113-4,  
**VU** l'arrêté préfectoral n° A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
**VU** la délibération n° 17-008 du Comité syndical du 17 février 2017 du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique approuvant la création de la Centrale d'achat du Syndicat,  
**VU** la délibération n° 20-042 du Comité syndical du 16 novembre 2020 du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique actualisant la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du Syndicat,  
**VU** les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,  
**VU** la convention d'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Val d'Oise Numérique ci-annexée,  
**VU** l'avis de la commission « Ressources et Cadre de vie » en date du 18 mars 2025,

**CONSIDÉRANT** les besoins de la ville de Jouy-le-Moutier d'optimiser ses dépenses et de renforcer la sécurité de ses infrastructures en matière numérique,

**CONSIDÉRANT** que la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique porte sur les équipements et services numériques,

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion de la ville de Jouy-le-Moutier présente un intérêt pour bénéficier de la mutualisation des achats d'équipements et services numériques, ainsi que de l'expertise des services de ce dernier,

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion, ouverte à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs franciliens, se fait sur la base du volontariat par délibération de la collectivité territoriale,

Sur le rapport de Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de l'adhésion de la ville de Jouy-le-Moutier à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique,
- **APPROUVE** la cotisation annuelle fixée à 5% du montant total hors taxes des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation,
- **APPROUVE** les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique.

Publiée le 31 mars 2025

Fait et délibéré le 27 mars 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication